



AVIS DE CONSULTATION

N°004/AC/C-GAZAWA/ CIPMP-GAZAWA/2024 DU 25 JANVIER 2024

POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

Financement: Budget du Ministère de la Décentralisation et du Développement local, BIP Exercice 2024

1. Objet :

Le Maire de la Commune de Gazawa, Autorité Contractante, et Maître d'Ouvrage lance une demande de cotation pour le compte des écoles publiques dans l'Arrondissement de Gazawa,

1. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offre, sont financées par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2024, sur la ligne 58 27 100 02 641312 pour un coût estimatif TTC de dix Millions Cent Mille (10 100 000) de Francs CFA.

2. Participation

La participation à cette consultation est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée et une capacité financière avérée au montant de dix millions cent mille (10 100 000) francs CFA dans le domaine.

Par la présente consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

3. Consultation du dossier de demande de cotation

Dès publication du présent avis, le Dossier de demande de cotation peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la Commune de Gazawa.

4. Acquisition du dossier de demande de cotation

Le Dossier de demande de cotation peut être obtenu à la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Gazawa, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de Dix-Huit Mille (18 000) francs CFA , auprès du Recette Municipale de la Commune de Gazawa.

5. Remise des Offres

L'offre rédigée en Français ou en Anglais, en Sept (07) exemplaires un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Gazawa, au plus tard le 15 FEVRIER 2024 à 10 heures, précise et devra porter la mention :

« DEMANDE DE COTATION

N° 004/AC/C-GAZAWA/CIPMP-GAZAWA/2024 DU 25 JANVIER 2024

POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE

COMMUNE DE GAZAWA, DEPARTEMENT DU DIAMARE,

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : Budget du Ministère de la Décentralisation et

du Développement local, BIP Exercice 2024,
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

6. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une Banque de premier Ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre en Charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DC, d'un montant de **deux Cent deux Mille Cent (202 000) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de **trois (03)** mois et valides le jour de l'ouverture des plis. conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur. une offre non conforme aux prescriptions du présent dossier de demande de cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'Appel d'Offre, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.*

7. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu **15 FEVRIER 2024** à partir de **11** heures dans la Salle de Réunions de la Commune de Gazawa. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée à cet effet, et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9. Délai d'Exécution

Le délai de livraison estimé par le Maître d'Ouvrage est de **Soixante (60)** jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commerce la livraison.

10- Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

11- RENSEIGNEMENTS

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de :

- L'Autorité Contractante
- L'Ingénieur du Marché

Gazawa le 25 JANVIER 2024



Ampliations

- SOPECAM (pour publication)
- LE CHEF SERVICE DPE Diamaré (pour suivi)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPMP-C. GAZAWA (pour information)